

Thématique : Instrument relatif aux marchés publics internationaux (IPI)

Brève description et principaux objectifs :

En 2012, la Commission européenne a publié une proposition de *règlement sur l'accès des biens et services de pays tiers au marché intérieur de l'Union dans les marchés publics, ainsi que des procédures soutenant les négociations sur l'accès des biens et services de l'Union aux marchés publics des pays tiers* - également appelé Instrument relatif aux marchés publics internationaux (IPI). L'objectif principal consistait à accroître le pouvoir de négociation de l'UE afin d'atteindre une réciprocité en ce qui concerne l'accès des entreprises européennes aux marchés publics étrangers.

Fondamentalement, lorsqu'un pays tiers non membre de l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'OMC restreint l'accès au marché pour les entreprises européennes, les opérateurs économiques du pays concerné pourraient être soumis à des mesures restrictives adoptées par la Commission européenne.

Alors que le dossier législatif était au point mort ces dernières années, les États membres ont fait des progrès considérables et sont parvenus à un accord en juin 2021. Les négociations avec les autres institutions de l'UE sur l'instrument final devraient commencer à la fin de 2021.

Pourquoi la FIEC s'occupe-t-elle de cette thématique :

La FIEC traite cette question en coopération avec les European International Contractors (EIC) et l'Association européenne de dragage (EuDA). Traitant des problèmes liés au marché intérieur, la FIEC considère l'IPI comme un moyen de prévenir la concurrence déloyale sur le marché intérieur, tandis que nos partenaires se concentrent sur les défis externes. Au cours des dernières années, nous observons qu'un nombre croissant de projets d'infrastructure de grande ampleur est attribué à des entreprises d'État chinoises qui proposent des prix extrêmement bas contre lesquels les entreprises privées européennes sont incapables de rivaliser. **S'il est bien conçu, l'IPI pourrait finalement conduire à l'exclusion des entreprises d'État de pays tiers des procédures de passation de marchés publics.**

Actions et dates clés :

21/03/2012 – Publication de la proposition IPI par la Commission européenne

29/01/2016 – Publication de la proposition IPI amendée par la Commission européenne

12/06/2019 – [Plan d'action](#) FIEC/EIC/EuDA

17/09/2019 – [Prise de position FIEC/EIC/EuDA](#), Favoriser des conditions de concurrence équitables dans les services de construction

2019-2021 - Plusieurs réunions avec des fonctionnaires de la Commission européenne et des membres du Parlement européen.

05/2021 - Prise de position de la FIEC-EIC

05/2021 - Lancement de la [carte interactive](#) « Les entreprises d'Etat des pays tiers dans les marchés publics européens »

09/2021 - Proposition d'amendements de la FIEC-EIC